

Hauts-de-France

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & BÂTIMENT DURABLE

Crédit d'impôt 2020



Cette couverture a été conçue en utilisant des illustrations de Freepik.com

Le crédit d'impôt en bref dans la région...



Recours au crédit d'impôt transition énergétique

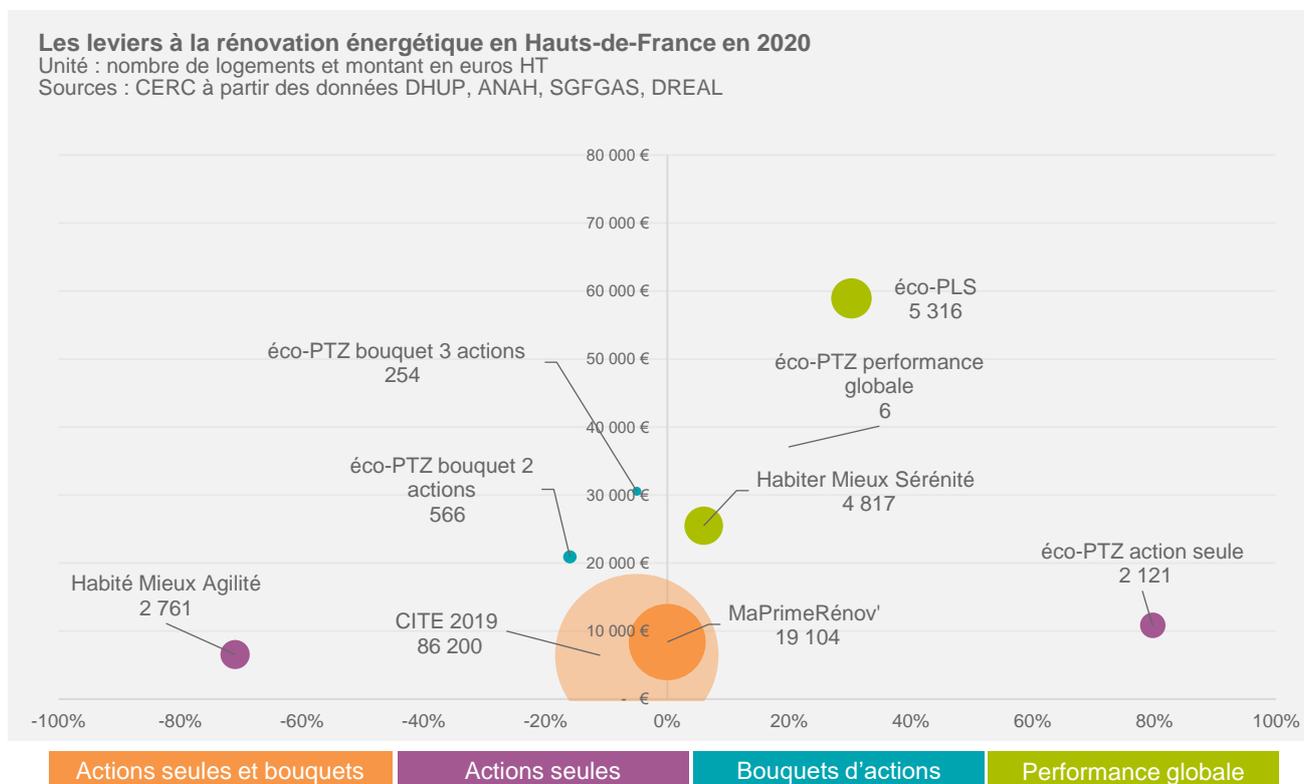
LOGEMENTS EXISTANTS

- 88 900** ménages ont demandé un crédit d'impôt pour des dépenses réalisées en 2019
- 17 300** ménages ont demandé un crédit d'impôt pour des bouquets de travaux réalisés sur 2 ans (2018-2019)
- 86 200** ménages ont obtenu un crédit d'impôt pour des dépenses réalisées en 2019
- 107 M€** de crédit d'impôt accordé en 2020 pour des dépenses réalisées en 2019
- 1 237 €** de crédit d'impôt accordé en moyenne par ménage

TRAVAUX

- 107 000** actions réalisées par les ménages ayant demandé un crédit d'impôt
- 11 300** bouquets d'actions réalisés en 2019 par les ménages ayant demandé un crédit d'impôt
- 571 M€** de dépenses totales déclarées par les ménages
- 6 426 €** de dépenses moyennes déclarées par ménage

Aides à la rénovation énergétique : bilan 2020



Lecture du graphique : en 2020, 254 ménages ont demandé un éco-PTZ pour des bouquets de travaux de 3 actions, pour lesquels le montant moyen des travaux s'élève à 30 500€.

- ✧ **MaPrimeRénov'**, nouveau dispositif en 2020, devient le levier le plus sollicité par les ménages pour leurs travaux de rénovation énergétique. En 2020, plus de 19 100 foyers ont eu recours à ce dispositif. Le montant moyen des travaux effectués par les propriétaires est de l'ordre de 8 400€.
- ✧ Les rénovations dans le cadre du programme **Habiter Mieux** de l'ANAH, destiné aux foyers les plus modestes, a permis la rénovation énergétique de 4 817 logements via le programme Sérénité. Le programme Habiter Mieux Agilité a pris fin début 2020 mais a tout de même permis à plus de 2 700 ménages de réaliser des travaux, principalement des changements de chaudière.
- ✧ La distribution d'**éco-PTZ** a été relancée en fin d'année 2019 avec l'ouverture du dispositif aux actions seules. En 2020, 2 121 actions ont été réalisées à l'aide de ce dispositif. Cependant le nombre d'éco-PTZ accordé pour des bouquets de travaux est en recul.
- ✧ L'**éco-PLS** destiné à la rénovation des logements sociaux poursuit sa dynamique. Des travaux de rénovation énergétique ont été engagés pour plus de 5 300 logements sociaux dans le cadre de ce dispositif pour un montant moyen s'élevant à plus de 58 000 € par logement.
- ✧ Le **CITE** pour des travaux réalisés en 2019 (aide obtenu en 2020), est en léger recul par rapport à l'année précédente mais concerne toujours un nombre important de logement. Le CITE est remplacé par MaPrimeRénov' en 2020 pour les ménages les plus modestes. Les ménages aux revenus « intermédiaires » pourront encore demander un CITE pour des travaux réalisés en 2020.

Les évolutions et simplifications du CITE

2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le CIDD devient le CITE avec application rétroactive au 1 ^{er} septembre 2014					
Résidences principales construites depuis plus de 2 ans					
Les actions seules sont éligibles sans conditions de ressources. La réalisation d'un bouquet de travaux n'est plus obligatoire.					
Taux à 30% pour toutes les actions			Taux à 15% pour les matériaux d'isolation des parois vitrées		
Recours obligatoire à des entreprises RGE					
Cumul possible avec l'éco-PTZ sans conditions de ressources					
Plafond des dépenses : 8 000€ pour une personne seule ; 16 000€ pour un couple ; +400€ par personne à charge					

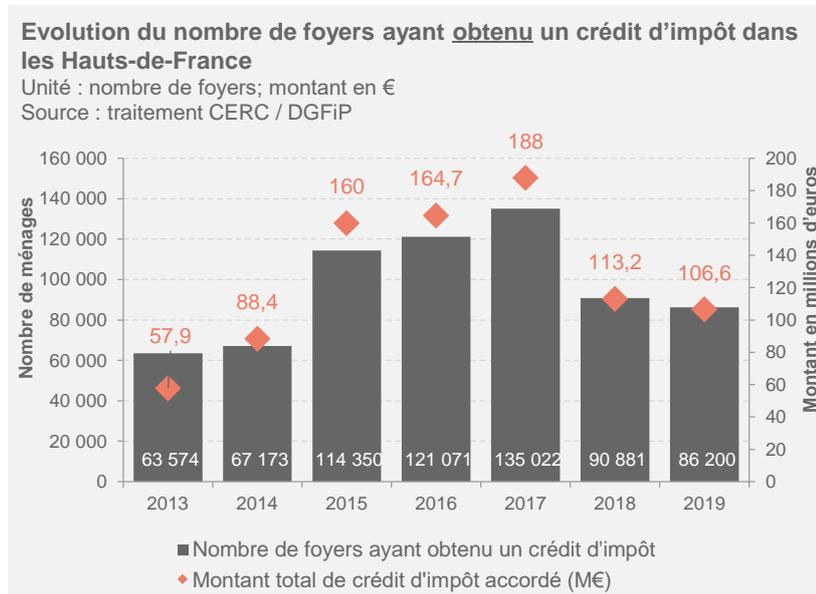
Actions éligibles* :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
Matériaux isolation parois vitrées			taux à 15%, éligible uniquement en remplacement de simple vitrage		
			dans la limite d'un plafond		
Matériaux d'isolation des toitures					
Matériaux d'isolation des murs donnant sur l'extérieur					dans la limite d'un plafond
Porte entrée donnant extérieur				non éligible	
Volets isolants				non éligible	
Matériaux isolation planchers					
Appareils chauffage ou production d'eau chaude sanitaire au bois					dans la limite d'un plafond
Pompes à chaleur					
Chauffe-eaux solaires				dans la limite d'un plafond	
Système production électricité via EnR				dans la limite d'un plafond	
Chaudières à condensation		Chaudières à haute performance énergétique		chaudières utilisant du fioul non éligibles	
				dans la limite d'un plafond exigence THPE**	
Appareils de régulation de chauffage					
Chaudières à micro-cogénération gaz				dans la limite d'un plafond	

* Liste non exhaustive : uniquement les actions d'isolation thermique, de production d'énergie utilisant une source EnR et d'économie d'énergie. Actions non prises en compte : DPE, système de charge pour véhicules électriques, équipements DOM.

** THPE : très haute performance énergétique

📍 86 200 ménages ont obtenu un crédit d'impôt en 2020 pour des travaux réalisés en 2019



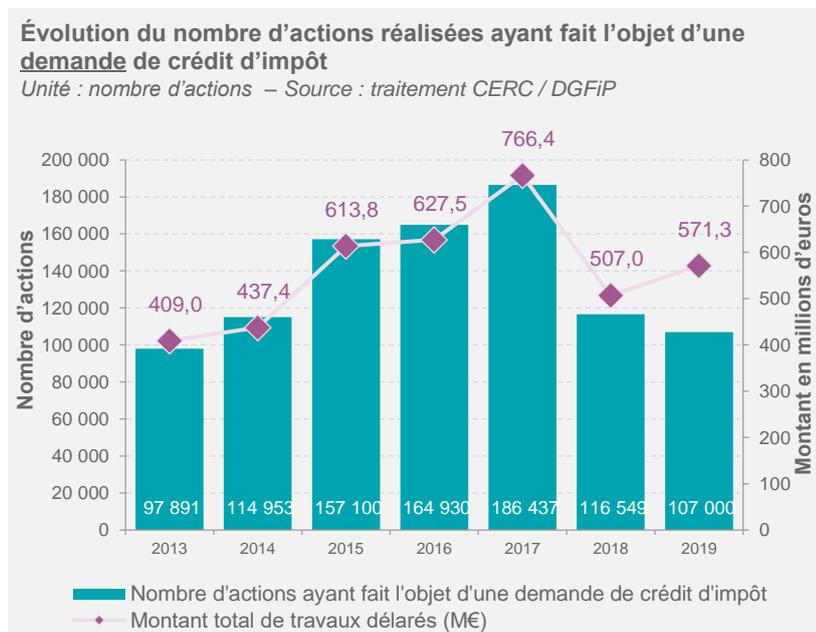
Le nombre de ménages bénéficiaires du crédit d'impôt est en baisse de 5% sur un an.

Sur 88 900 ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2020, 86 200 ménages l'ont obtenu, soit un taux d'éligibilité de 97%.

Les ménages ont obtenu un crédit d'impôt moyen de 1 237 € contre 1 245 € l'année précédente. Au total, cela représente près de 107 M€ de crédit d'impôt accordé par l'État en région.

À partir du 1^{er} janvier 2018, l'acquisition de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur ne sont plus éligibles au CITE, expliquant la chute du nombre de ménages ayant obtenu un CITE. Ces deux types d'opérations représentaient 25% des actions en 2017.

107 000 actions ont fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt en 2020



107 000 actions ont fait l'objet d'une demande de CITE en 2020 pour des travaux réalisés en 2019. Ce nombre a baissé de 8% par rapport à l'année précédente.

Le montant total des travaux déclarés par les ménages en 2019 est quant à lui en hausse et atteint près de 571 M€. Le montant moyen des travaux réalisés en 2019 s'élève à 6 426 € (5 458 € en 2018).

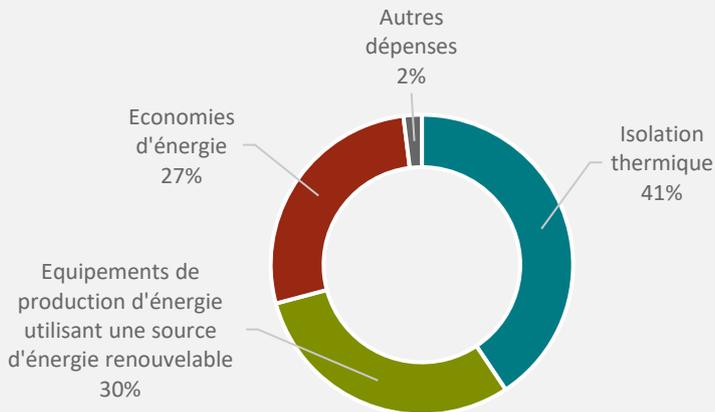
Parmi les 88 900 ménages ayant demandé un CITE en 2020, **11 300 ont réalisé un bouquet de travaux au cours de l'année 2019**, dont 34,5% sont considérés comme des bouquets performants.

Le montant moyen des bouquets de travaux réalisés en 2019 s'élève à 13 478 €.

📍 107 000 actions réalisées par les ménages dans le cadre du crédit d'impôt

Répartition des actions menées en 2019 (et déclarées en 2020) par les ménages

Unité : nombre d'actions réalisées - Source : Traitement CERC / DGFIP



41% des actions réalisées dans le cadre du crédit d'impôt concernent des travaux d'isolation thermique.

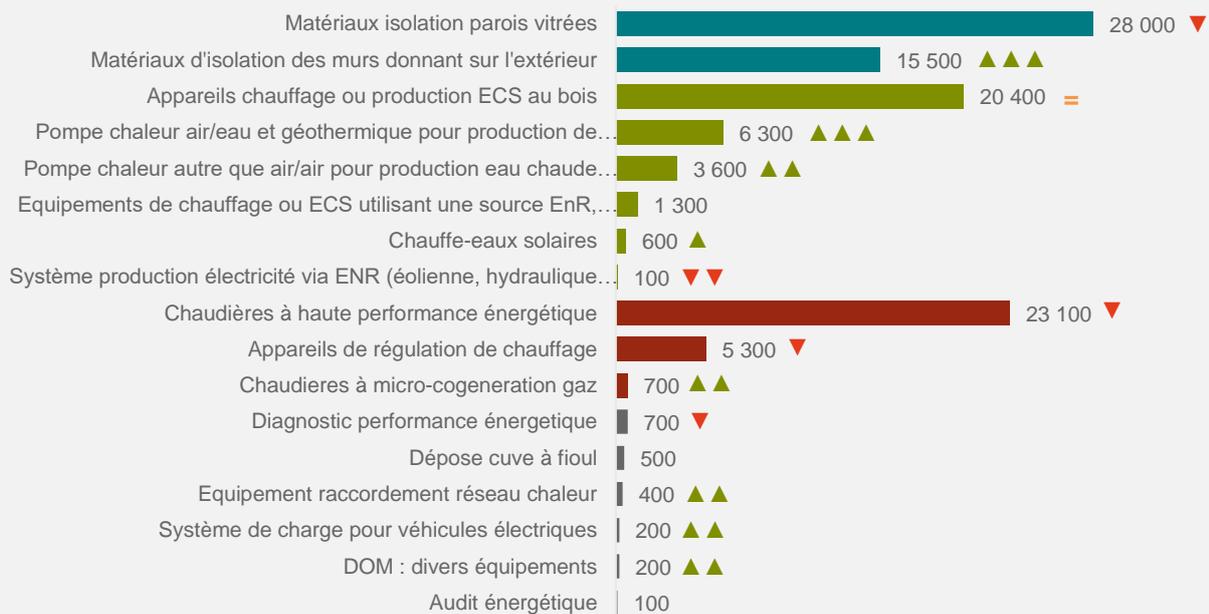
Les travaux liés à l'isolation thermique des logements recensent plus de 43 500 actions, soit une chute de 27% par rapport à l'année précédente.

Les actions liées aux équipements de production d'énergie utilisant une source EnR sont en hausse pour la 2^{ème} année consécutive (+25%), une tendance nettement portée par les pompes à chaleur.

Hausse de l'isolation des murs et de l'installation de pompes à chaleur

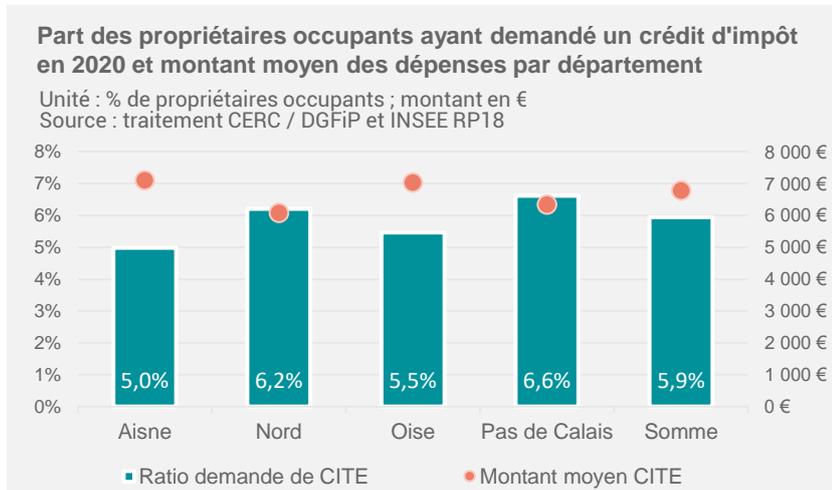
Actions réalisées en 2019 (et déclarées en 2020) par catégorie de travaux

Unité : nombre d'actions réalisées
Source : Traitement CERC / DGFIP



Isolation thermique / Equipements de production d'énergie utilisant une source EnR / Economies d'énergie / Autres actions

Comparaisons territoriales : recours au CITE dans les territoires des Hauts-de-France

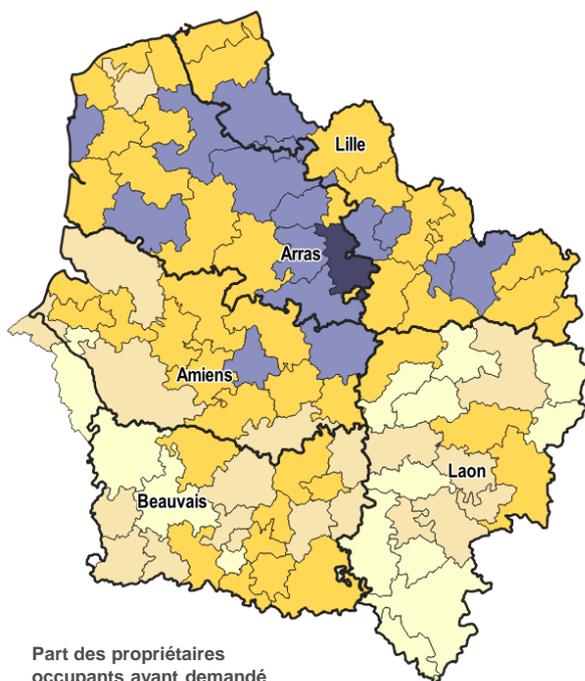


Ratio du nombre de foyers ayant demandé un crédit d'impôt sur les propriétaires occupants (travaux 2019)

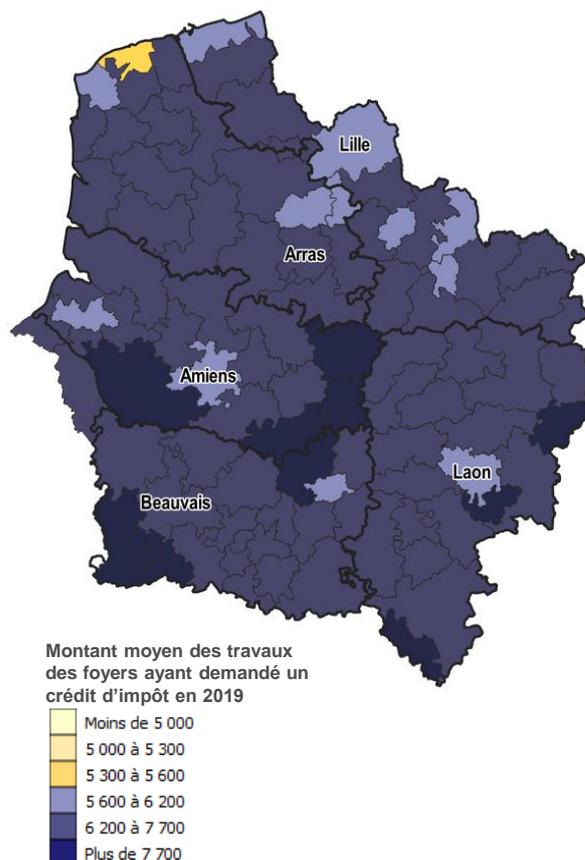
Hauts-de-France	France
5,9%	n.d.

Le montant moyen des travaux réalisés est en hausse dans tous les départements par rapport à 2018 à l'exception du Nord où ce montant baisse significativement passant de 5 897 € à 5 272 € en 2019.

Part des propriétaires occupants ayant demandé un CITE en 2020 pour des travaux effectués en 2019



Montant moyen des travaux effectués par les foyers ayant demandé un CITE en 2020 pour des travaux réalisés en 2019



Traitement CERC - Sources : DGFIP, Recensement de la population 2018 INSEE

Rappel : La communauté de communes des Villes Sœurs et la communauté de communes de Blangy-sur-Bresle sont situées dans les départements de la Somme et de la Seine-Maritime (Normandie).

📍 Le crédit d'impôt en bref dans les départements...

Recours au crédit d'impôt transition énergétique						
	Aisne	Nord	Oise	Pas de Calais	Somme	
LOGEMENTS EXISTANTS	Ménages ayant <u>demandé</u> un crédit d'impôt pour des dépenses réalisées en 2019	7 100	37 800	11 400	23 600	9 000
	Ménages ayant <u>obtenu</u> un crédit d'impôt pour des dépenses réalisées en 2019	6 900	36 600	11 000	23 000	8 700
	Montant de crédit d'impôt accordé au total	9 M€	42 M€	15 M€	29 M€	11 M€
	Montant de crédit d'impôt accordé en moyenne par ménage	1 333 €	1 148 €	1 373 €	1 270 €	1 276 €
TRAVAUX	Montant des dépenses totales déclarées par les ménages	50 M€	230 M€	80 M€	150 M€	61 M€
	Montant des dépenses moyennes déclarées par ménage	7 099 €	6 085 €	7 035 €	6 343 €	6 778 €

Ce qu'il faut retenir du bilan 2020 du CITE en Hauts-de-France :



88 900 ménages ont demandé un CITE en région



107 000 actions réalisées en 2019



571 M€ d'activité générée pour les entreprises du bâtiment

AVEC LE CONCOURS... DES MEMBRES DE LA CERC :



Avec le soutien financier de la DREAL :



*Liberté
Égalité
Fraternité*

ET DES MEMBRES DU GIE RÉSEAU DES CERC :



CERC Hauts-de-France

tél. : 03 20 40 53 39 | e-mail : cerc.hauts-de-france@i-carre.net

Site régional : www.cerc-hautsdefrance.fr | site national : www.cerc-actu.com

